Image not found or type unknown

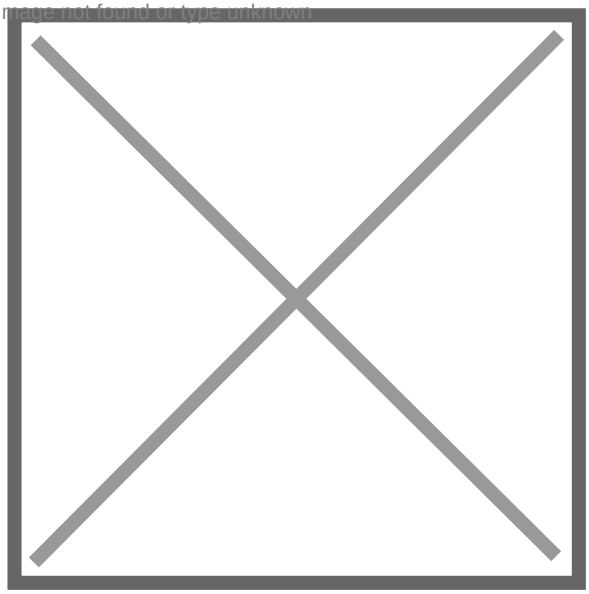

harcelement pendant les congés

Par **Diwa95**, le **19/05/2025** à **15:56**

Bonjour,

je suis consultante en CDI dans une societe de conseil depuis 1 an et demi , et je suis en congé payé/mariage depuis le 27/04/2025 pour une reprise le 20/05/2025.
depuis quelques jours mon employeur n'arrete pas de m'appeler /contacter par telephone/whatsup/mail.... pour me demander d'entretenir avec des clients pour des nouvelles missions(c'est urgent peux tu repondre , peux tu passer l'entretien avec tel client demain à 9h ....)
ma question c'est que estce que le fait que j'ai ete contacté pendant mes vacances (littéralement 5 appels/ jr minimum) est consideré comme harcelement , et qu'est ce que je peux faire dans ce cas

Merci de vos réponses

Par **Henriri**, le **20/05/2025** à **07:51**

Hello !

Suggestions :
1- Sur votre téléphone personnel bloquez votre employeur.
2 -Eteignez votre téléphone professionnel quand vous n'êtes pas au travail (a fortiori quand vous êtes en congé).

A votre retour de congé proposez à votre employeur de se mettre en règle en matière de "droit à la déconnexion" :

https://www.forum-juridique.net/forum/formulaire.php?MODE=AJOUTER_MSG&id_sujet=59108

Internet regorge de pages sur le thème du "droit à la déconnexion".

A+

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés